



HONORAIRES D'AGENCE

TRANSACTION

Tranche de prix	Mandat simple	Mandat exclusif *
jusqu'à 150.000 € (forfait)	4.300 €	4.000 €
de 150.001 € à 300.000 €	3,00 %	2,75 %
de 300.001 € à 600.000 €	2,75 %	2,50 %
de 600.001 € à 1.000.000 €	2,50 %	2,25 %
à partir de 1.000.001 €	2,25 %	2,00 %

Aucune commission ne sera due avant conclusion de la transaction (art 6, al.3 de la loi 70-9 du 2 janvier 1970). Honoraires non cumulatifs.

Diagnostics immobiliers offerts (voir conditions avec l'agence)

LOCATION

	Honoraires locataire	Honoraires bailleur
Zones tendues & très tendues, reste du territoire.	8 €/m ² SH*	8 €/m ² SH*
Etat des lieux d'entrée	3 €/m ² SH*	3 €/m ² SH*
Autres prestations : commercialisation du bien, constitution du dossier obligatoire, étude et suivi des candidatures, négociation et entremise (à la charge exclusive du bailleur)		4 €/m ² SH*

Ces honoraires s'entendent TTC au taux en vigueur de 20%.

SH : Surface Habitable.

*Article 5 de la loi du 6 juillet 1989 sur les baux d'habitation.